

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL503

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure »

les mots :

« n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.